

---

---

Direction de l'évaluation environnementale des  
projets terrestres

**Questions et commentaires  
pour le projet de poste Saint-Patrick à 315-25 kV sur le territoire  
de la ville de Montréal, par Hydro-Québec**

**Dossier 3211-11-113**

Le 19 septembre 2014

*Développement durable,  
Environnement et Lutte  
contre les changements  
climatiques*

**Québec** 



## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
QUESTIONS ET COMMENTAIRES .....	1
1. MAINTIEN DES ESPACES BOISÉS DANS LA PLAINE DU SAINT-LAURENT .....	3
2. POSITION DES DGR 06-13 DU MRNF .....	3



## INTRODUCTION

Le présent document comprend des questions et des commentaires adressés à Hydro-Québec Équipement et services partagés dans le cadre de l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet de poste Saint-Patrick à 315-25 kV sur le territoire de la ville de Montréal.

Ce document découle de l'analyse réalisée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres, en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi que de certains autres ministères et organismes. Cette analyse a permis de vérifier si les exigences de la directive du ministre et du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (chapitre Q-2, r. 23) ont été traitées de façon satisfaisante par l'initiateur de projet.

Avant de rendre l'étude d'impact publique, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) doit s'assurer qu'elle contient les éléments nécessaires à la prise de décision. Il importe donc que les informations demandées dans ce document soient fournies au Ministère afin qu'il puisse juger de la recevabilité de l'étude d'impact et, le cas échéant, recommander au ministre de la rendre publique.

## QUESTIONS ET COMMENTAIRES

### 2.3.1 Justification et description du projet - Description du projet - Poste Saint-Patrick à 315-25 kV

**QC-1** Il est mentionné à quelques endroits dans l'étude d'impact que la propriété pour le poste Saint-Patrick devra être acquise de Esso. À quel moment est prévue cette acquisition ?

**QC-2** Bassin de rétention des eaux pluviales

Préciser le système de drainage accompagnant le bassin de rétention des eaux pluviales d'environ 1 700 m<sup>3</sup> afin de vérifier s'il y est assujéti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).

Comme premier critère pour déterminer l'application de l'article 32 de la LQE sur le territoire de l'île de Montréal, la direction régionale du MDDELCC vérifie si le projet fait l'objet d'une exclusion suivant les articles 5 et 6 du Règlement sur l'application de l'article 32 de la LQE. Dans la négative, un deuxième critère est appliqué, mais celui-ci ne s'applique qu'à l'égard des arrondissements de la Ville de Montréal qui faisaient partie de l'ancien territoire de la Ville avant la fusion de 2001, de même qu'à certains autres arrondissements de la Ville qui ont intégré le Règlement C-1.1 de la Ville de Montréal.

Lorsque le deuxième critère ne trouve pas application, comme dans le cas présent, la direction régionale analyse chaque projet au cas le cas. Il est à noter que le respect des critères de rétention de la Ville n'est pas une preuve du respect des exigences de débordement d'eaux usées du MDDELCC.

**QC-3** Dans le cadre des travaux de construction, préciser si des matières dangereuses non résiduelles (MDNR) seront utilisées. Dans le cas où il y aura utilisation de MDNR, préciser leur nature et leur condition d'entreposage.

#### **4.3.6 Description du milieu - Milieu humain - Utilisation du sol actuelle**

**QC-4** À notre connaissance, une partie du lot visé pour la construction du poste Saint-Patrick est toujours occupée par des bâtiments de nature industrielle. L'étude d'impact devrait davantage présenter l'état de ces bâtiments et les activités qu'ils abritent. Comme leur démolition semble projetée, il serait intéressant de préciser pourquoi ceux-ci ne peuvent-ils pas être reconvertis et réutilisés dans le cadre du présent projet.

#### **4.3.11 Description du milieu - Milieu humain - Archéologie**

**QC-5** En page 4-34 de l'étude d'impact, il est mentionné qu'une étude de potentiel archéologique a été réalisée pour l'emplacement du poste projeté et les scénarios de raccordement au réseau de transport à 315 kV. Veuillez déposer cette étude en 15 copies.

Nous tenons à vous rappeler qu'en vertu de l'article 74 de la Loi sur le patrimoine culturel, le ministère de la Culture et des Communications doit être informé de toutes les découvertes, qu'elles surviennent ou non dans le contexte de fouilles et de recherche de biens ou de sites archéologiques faites durant les interventions archéologiques de terrain ou lors des travaux subséquents.

#### **4.4.1.4 Description du milieu - Milieu naturel - Composantes physiques - Qualité des sols**

**QC-6** Dans le cadre de la construction des lignes aériennes et souterraines, préciser si les sols sont contaminés ou s'il y a des activités susceptibles de les contaminer. Dans le cas où la contamination est supérieure au critère C de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés (Politique), les sols contaminés devront être gérés selon la grille intérimaire de la Politique.

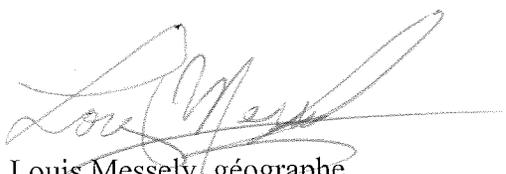
Si vous avez réalisé votre Évaluation environnementale de site Phase 1 pour la propriété, veuillez en résumer les résultats et l'inclure en annexe de votre document de réponses. Sinon, indiquer à quel moment elle sera disponible, et nous la déposer quand elle le sera.

#### **4.4.2.2 Description du milieu - Milieu naturel - Composantes biologiques - Faune et habitats**

**QC-7** Au haut de la page 4-53, il est mentionné que (...) des relevés supplémentaires seront faits en 2014 aux abords du pylône 16 dans le but de compléter les relevés [d'inventaires de couleuvres] de 2013 ». Veuillez fournir un résumé des résultats de ces relevés, et le déposer en annexe de ces réponses. Les résultats de cet inventaire seront nécessaires pour l'étape d'analyse environnementale.

#### 6.4.3.5 Impacts et mesures d'atténuation - Impacts du projet - Impacts sur le milieu naturel - Végétation

- QC-8** Sur l'île de Montréal, toutes les superficies boisées ont une grande valeur écologique, peu importe leur stade de développement et leur qualité. La compensation pour perte du boisé sur le site du poste prévu doit prendre en compte la valeur écologique du boisé disparu. Certains peuplements forestiers touchés possèdent des attributs (âge, composition, statut, etc.) leur conférant une plus haute valeur écologique (boisés d'intérêt). Leur disparition ne saurait être compensée uniquement par le reboisement d'une superficie identique. Notamment, les arbustes utilisés pour la revitalisation du boisé de 0,24 ha doivent être indigènes. De plus, il serait souhaitable qu'un mélange d'herbacées indigènes soit ajouté pour éviter l'implantation d'espèces floristiques exotiques envahissantes et faciliter la remise en état du boisé. Ce mélange d'herbacées indigènes pourrait être appliqué sur l'ensemble du secteur où aucune construction, autre que des pylônes, n'est prévue.
- QC-9** À noter que le site fait partie des zones réglementées par des arrêtés ministériels fédéraux qui interdisent tout transport de produits en frêne qui pourraient avoir été contaminés et qui pourraient propager l'Agrile du frêne. Si des frênes sont abattus lors des travaux, une attention particulière devra être apportée pour respecter la réglementation en vigueur appliquée par l'Agence canadienne d'inspection des aliments.
- QC-10** Espèces floristiques exotiques envahissantes : Une attention particulière devrait être apportée lors des travaux afin d'éviter la propagation d'espèces floristiques exotiques envahissantes, tel le Roseau commun. À ce sujet, d'autres questions vous seront posées lorsque notre analyse sera terminée.



Louis Messely, géographe  
M. Environnement, M. ATDR  
Chargé de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

